

Quelle place pour les aidants dans une perspective inclusive ?

Durée : 1 jour(s) (7,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Cette formation vise à réfléchir sur les modalités d'accompagnements des aidants non professionnels pouvant être mobilisés par les établissements et services accompagnant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Les objectifs sont donc de :

- Connaître le profil et repérer les besoins des aidants
- Prendre en compte les besoins et attentes de l'aidant dans le respect des missions de la structure (cf. RBPP de 2015)
- Partager les actions mises en œuvre dans les différents établissements et services à destination des aidants

PUBLIC :

Professionnels intervenant auprès de personnes âgées et des personnes en situation de handicap

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

CONTEXTE :

La solidarité familiale fait l'objet d'un terme récent, la notion "d'aidant". La Confédération des Organisations Familiales de l'Union Européenne définit dans sa charte européenne l'aidant familial comme une « personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques, etc. »(1).

Les aidants contribuent par leur implication à l'accompagnement à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en complément des professionnels. Dans la perspective du virage inclusif, ils sont des acteurs indispensables du maintien au domicile et des relais pour les professionnels dans le milieu ordinaire. Soutenir les aidants, les accompagner et leur proposer des temps de répit, c'est participer à leur qualité de vie et répondre à leurs besoins, mais c'est également fournir une aide professionnelle de qualité à la hauteur des besoins de la personne aidée.

(1) Association Française des aidants. Les proches aidants : une question sociétale / Accompagner pour préserver la santé. Février 1016. p 6.

PROGRAMME :

- Les aidants, comme acteurs indispensables du maintien à domicile :

- Le profil de l'aidant et les impacts de l'accompagnement d'une PA/PH sur la vie de l'aidant
- Les besoins des aidants et la reconnaissance d'un droit au répit et le non recours
- La place de l'aidant reconsidérée sous l'angle de la coordination de parcours (L'aidant comme pivot pour la coordination de parcours) : lien avec les institutions (MDPH, MAIA, CLIC, ...), les services de droit commun, le secteur hospitalier, l'accueil de jour, l'établissement ou le service...

L'aidant : entre partenaire et personne accompagnée dans les ESMS

- Une prestation indirecte en faveur de la personne accompagnée :
La place et la participation de l'aidant dans l'accompagnement : un partenariat à définir avec la personne accompagnée, en fonction de son âge et de ses capacités
L'organisation d'une offre de répit afin de prévenir les ruptures de parcours : Des modalités variables en fonction du type d'accompagnement (établissement, service, modulable, ...)
- Des prestations directes au bénéfice de la personne accompagnée :
L'émergence des plateformes de répit PA/PH à destination des aidants
L'ESMS comme Pôle Ressource pour les aidants : connaissances techniques liées au profil de la personne, au fonctionnement du secteur, connaissances des ressources du territoire



Aide et soutien administratif : accompagnement dans les démarches administratives, mise en œuvre des mesures de protection juridique (information, médiation, ...), accompagnement des aidants vers les services d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

- Les autres solutions de répit : groupe de soutien, groupe de paroles, ...

Objectifs pédagogiques :

- Repérer les besoins des aidants et soutenir leur implication
- Définir la place de l'aidant dans l'accompagnement au regard du projet personnalisé
- Questionner les pratiques en vigueur pour dégager des axes d'amélioration dans cette démarche de soutien

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques, mises en situation, outil de recueil des pratiques.

MODALITES D'EVALUATION :

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation.
- Questionnaire individuel en fin de formation : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

MODALITES D'INSCRIPTION :

Cette formation est proposée uniquement en intra.

Contactez-nous par mail (accueil@creai-grand-est.fr) pour réaliser cette formation dans votre structure (ou par téléphone au 03.26.68.35.71)

Tarifs (pour un groupe de 15 personnes maximum) :

1450 € par jour pour les non-contribuants

1160 € par jour pour les contribuants au CREAI

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est - Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirllet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51